

promptement le moyen de traiter le bois comme nous traitons les autres récoltes, en replantant sur une échelle suffisante.

L'accroissement des manufactures qui crée un marché domestique pour les produits de toute sorte est des plus marqué. Dans cette cité et son voisinage un grand nombre de fabriques s'élèvent et, quoi qu'on puisse dire de notre tarif, il a eu sans conteste l'effet de provoquer la fabrication, dans ce pays, de marchandises qu'on importait antérieurement, avec tous les avantages d'un accroissement de travail et de circulation d'argent dans ce pays. Un certain nombre de ces manufactures sont des succursales ou des rejetons d'organisations industrielles des Etats-Unis.

La valeur du marché domestique n'est pas suffisamment appréciée. Les statistiques publiées récemment par un écrivain sont vraies, que "l'Ouest du Canada a produit deux fois et demie autant de blé, vingt-cinq fois autant d'avoine et trente-quatre fois autant d'orge que le Canada en a exporté."

Les faillites au Canada sont considérablement plus petites cette année que l'année dernière; elles représentaient: en 1904, \$11,189,223.00; en 1905, \$9,511,472.00.

Le trait caractéristique de l'année, cependant, est la moisson splendide qui vient justement d'être récoltée dans les Provinces du Nord-Ouest et dans l'Ontario. En ce qui concerne les premières, les prévisions les plus optimistes ont été réalisées et il semble hors de doute que l'estimation suivante de la récolte de cette saison au Manitoba et dans les Provinces du Nord-Ouest est indiquée d'une manière conservatrice:

Blé, 90 millions de minots. Valeur sur place environ 65c.

Avoine, 65 millions de minots. Valeur sur place environ 25c.

Orge, 13 millions de minots. Valeur sur place environ 30c.

L'én, 1-2 million de minots. Valeur sur place environ 80c.

Seigle, 1-3 de million de minots. Valeur sur place environ 35c.

En tout, 169 millions de minots de grain.

Naturellement une proportion de ces récoltes sera consommée par le fermier, comme sans aucun doute le seront toutes les récoltes de racines dont les pommes de terre seules sont estimées à 8 millions de minots de même que le foin; mais je ne tiens pas compte de ces derniers.

Aux prix indiqués, il n'est pas difficile d'arriver à une somme approximative de \$75,000,000.00 ou 15,000,000, de livres sterling à distribuer parmi une population comparativement petite et conquise d'un sol qui a été considéré stérile

et qui a été arraché à la sauvagerie il n'y a que quelques années.

En plus de ce qui précède et non compris dans l'estimé ci-dessus, 70 mille têtes d'animaux ont été vendues durant l'arrée dans le Nord-Ouest.

Incidentement, je dois mentionner que je suis informé par des meuniers experts que le blé de cette année est d'une qualité tellement bonne qu'il en faut 7 de noirs qu'il n'est habituellement requis pour produire une quantité donnée de farine.

On affirme que la superficie, jusqu'à présent mise en culture, d'après les meilleurs renseignements qu'il soit possible d'obtenir, n'exécède pas beaucoup 5% et qu'elle est certainement bien au-dessous de 10% de la superficie utilisable et qui attend des occupants.

Sous ce rapport, je dois citer ici une phrase d'un officier capable et bien qualifié du gouvernement qui vient justement de terminer une vaste exploration des territoires. Il dit: l'ancienne richesse depuis si longtemps en magasinée dans le sol vierge du grand pays de l'Ouest sera graduellement développée, et le fait que le Canada est destiné à devenir rapidement une des plus grandes nations productrices d'aliments du monde, sera bientôt visible pour tous par le volume de ses exportations.

Les grandes extensions des systèmes de chemins de fer dans ce pays ne doivent pas être passées sous silence. La Compagnie du Pacifique Canadien dépense de vastes sommes en améliorations et en extensions; le Canallian Northern pousse à l'Ouest, alors que le Grand Trunk Pacifique prépare une extension vers le Pacifique et le Gouvernement du Canada a le pouvoir nécessaire pour doubler la ligne de chemin de fer entre Québec et Winnipeg, et actuellement il arpente la ligne.

Nous n'avons rien à faire quant aux événements de la politique générale, sauf en ce qui concerne leurs effets sur nos institutions financières. On a entendu un concert de gratitude quand a été finie la grande guerre de l'Extrême-Orient.

On a été spécialement heureux dans ce pays qu'une entente amicale ait pu se faire entre l'Angleterre et la France, et nous avons confiance que le nuage de mauvais augure qui s'étend au-dessus de la Russie se dissipera par de sages et libérales mesures. Toutefois, il reste un facteur de mauvais présages qui excite les plus vives appréhensions parmi les créanciers de la Russie ainsi que le plus profond intérêt dans tout le monde civilisé.

Comme conclusion, je ne puis que répéter l'avis du géant-général qu'il faut accepter et employer l'abondante prospérité de notre pays avec prudence.

Je propose:—Que le rapport des Di-

recteurs qui vient d'être lu, soit "adopté et imprimé pour être distribué aux actionnaires."

La motion a été appuyée par M. A. T. Paterson, et après quelques remarques d'appréciation par M. John Morrison, elle a été adoptée à l'unanimité.

Amendements aux Règlements

Le Vice-Président fait alors ces remarques: — "J'ai à vous demander maintenant de considérer les amendements aux règlements que les Directeurs ont crus utiles. Le premier est un amendement au règlement No 3. Le changement est en vue de porter le nombre des Directeurs à dix au lieu de neuf "qu'il est actuellement. Peut-être savez-vous que jusqu'à la dernière session du Parlement, l'Acte général des Banques permettait d'être seulement neuf Directeurs pour quelque banque que ce soit. Ils ne devraient pas être moins d'un certain nombre mais pas plus de neuf. Ceci est maintenant changé, et pratiquement le nombre des Directeurs est illimité, si les actionnaires le désirent. La proposition actuelle des Directeurs est que le nombre soit de dix au lieu de neuf, et la raison en sera indiquée un peu plus tard dans cette réunion."

"Je proposerai en conséquence:

"Qu'attendu qu'il paraît avaisable d'accroître le bureau actuel de neuf Directeurs à dix, le règlement No 3 est, par le présent, amendé en rayant le mot "neuf", tel qu'il apparaît dans le dit règlement et en insérant le mot "dix" à sa place?"

Secondée par M. A. T. Paterson, cette motion est acceptée à l'unanimité.

Le Vice-Président: — Le prochain changement est:

"Attendu qu'il est convenable que pour voir soit donné aux actionnaires d'être un Président Honoraire, le règlement No 6 est, par le présent, amendé en y ajoutant les mots suivants:—

"Les Directeurs peuvent aussi, à leur première assemblée, élire au sein d'un de leurs membres comme Président Honoraire."

L'amendement de l'Acte des Banques vient à spécialement trait à Lord Strathcona. Il a rempli les fonctions de Président pendant dix-huit ans, et l'année dernière, il a exprimé le désir d'en être relevé. Les Directeurs ne désiraient pas que son nom soit séparé de la Banque qu'il a si longtemps et efficacement servie. La création d'un Président Honoraire a été autorisée dans l'amendement de l'Acte des Banques et sous cette autorité, il est possible de faire maintenant ainsi. Je propose, en conséquence, que la résolution "que je viens de lire soit adoptée."

Appuyée par M. A. T. Paterson, cette motion est adoptée à l'unanimité.